

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N° 22-043 Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de sélection préalable pour l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située route des Marais, sur la commune de Gonfreville-l'Orcher (numéro de jalonnement portuaire 4433), dont la référence Haropa Solutions est le n° 5407 (AAP 2101-5407-01).

A l'issue de la procédure de sélection préalable, la société SNAT FOURNAIRE (ayant son siège social 650 rue du Bon Marais – 76530 GRAND-COURONNE et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro SIREN 381 505 734) a présenté le meilleur projet d'implantation, conformément aux conditions énoncées dans le dossier de consultation.

Le GPFMAS et la société SNAT FOURNAIRE ont donc conclu une Convention d'Occupation Temporaire (COT) n° 22-031 portant sur la dépendance susvisée le 4 juillet 2022.

Description de la dépendance : la surface totale mise à disposition est de 17 545 m² environ (parcelle de terrain revêtu : 12 528 m² environ + parcelle de terrain naturel : 5 017 m²).

Durée de la convention : 30 ans à compter du 1^{er} février 2022.

Activité exercée : transport routier et multimodal de marchandises, transit de matériel et stationnement d'ensembles poids lourds.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la COT n° 22-031 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com.

Cette COT est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.